



OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL



« RENFORCER LA GESTION DURABLE
DU SYSTEME AQUIFERE SENEGALO-
MAURITANIEN POUR ASSURER L'ACCES
A L'EAU DES POPULATIONS CONFRONTEES
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

TERMES DE REFERENCE

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) EXPERT(E) EN
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DES MODULES ET DE L'ANIMATION
D'UNE FORMATION SUR LA DEMARCHE DU FEM DE L'ANALYSE
DIAGNOSTIQUE TRANSFRONTALIERE ET LE PROGRAMME D'ACTION
STRATEGIQUE (ADT/PAS) POUR LES EAUX SOUTERRAINES POUR LE
SYSTEME AQUIFERE SENEGALO - MAURITANIEN (SMAS)**

(Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie et Sénégal)

[AC/OSS/SMAS_Formation-ADT/PAS-SMAS/13.01.25-1]

Janvier 2025

TABLE DES MATIERES

1- CONTEXTE	3
2- L'APPROCHE ADT/PAS DU FEM.....	4
3- OBJET	4
4- RESPONSABILITES ET TACHES DU CONSULTANT	5
4.1. Développement des modules de formation en ADT/PAS	5
4.2. Revue de la planification de l'ADT/PAS appliquée au SMAS	5
5- RESULTATS ATTENDUS	5
6- PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT	6
Formation / Education.....	6
Expérience et compétences requises	6
7- LIVRABLES ATTENDUS ET PAIEMENT	6
7.1. Livrables.....	6
7.2. Paiement	7
8- PRESENTATION DU DOSSIER	7
Offre technique	7
Offre financière	7
9- EVALUATION	8
Offres techniques	8
Offres financières	8
Evaluation finale	8
10- MODALITES ET DATE LIMITE DE SOUMISSION.....	9
ANNEXES	10
ANNEXE 1 - FICHE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIERE	10
ANNEXE 2 - VENTILATION DU PRIX FORFAITAIRE.....	11
ANNEXE 3 - MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR	12

1- CONTEXTE

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) est une Organisation internationale à vocation africaine, créée en 1992 et basée à Tunis depuis 2000. Il compte parmi ses membres 34 pays (27 pays africains¹ et 7 pays non-africains), 13 Organisations régionales, des Organisations des Nations Unies ainsi que 3 Organisations non gouvernementales. L'OSS a pour mission d'appuyer ses pays membres africains dans la gestion durable de leurs ressources naturelles dans un contexte de changement climatique particulièrement défavorable. Son action se situe principalement dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches de l'Afrique.

Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir la gestion durable des ressources en eau, l'OSS se concentre sur la gestion concertée des aquifères transfrontaliers en Afrique, dont le Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS)², partagé entre la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal. Ce système aquifère revêt une importance cruciale pour la subsistance des populations locales, notamment dans les régions arides où les ressources en eau sont limitées. Cependant, la surexploitation des nappes et les risques de pollution des eaux souterraines posent des défis majeurs.

En mai 2020, un Groupe de Travail Régional (GTR) pour la coopération transfrontalière sur le Bassin aquifère Sénégal-Mauritanien (BASM), a été mis en place et constitué par les 4 Etats partageant le bassin, l'OMVG³, l'OMVS⁴ et l'OSS. Ce GTR a pour mandat de renforcer la coopération transfrontalière entre les pays du BASM et d'encourager ces Etats et les Organismes de Bassins Transfrontaliers (OBT) à instaurer un mécanisme pérenne de gestion concertée transfrontalière sur le BASM. Le dialogue régional sur le SMAS est actuellement maintenu et soutenu par plusieurs Organisations internationales, notamment le Geneva Water Hub, le Secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (UNECE) et le Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraines (IGRAC).

Depuis sa création, les efforts du GTR se sont focalisés sur la conception d'un programme conjoint et d'un plan d'action qui a été validé par les ministres des quatre pays en septembre 2021.

Le projet SMAS « Renforcer la gestion durable du Système Aquifère Sénégal - Mauritanien pour assurer l'accès à l'eau des populations confrontées au changement climatique », s'inscrit dans le cadre du programme du GTR et sera mis en œuvre en étroite synergie avec celui-ci. La Fiche d'Identification du Projet (PIF) a été élaborée avec le PNUE, et approuvé par le FEM en novembre 2021 à l'issue d'un processus complet de consultation, d'élaboration et de révision, qui a permis de développer le document du projet SMAS, approuvé par le FEM en juin 2022. La convention de financement a été signée en janvier 2024, marquant le démarrage officiel du projet financé par le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) via le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Le projet a été officiellement lancé en juillet 2024 au Sénégal.

Ce projet régional a pour objectif de promouvoir la coopération entre La Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal, et à renforcer la capacité institutionnelle pour la protection et la gestion durable de l'aquifère transfrontalier Sénégal-Mauritanien afin d'améliorer la sécurité hydrique et alimentaire, ainsi que la résilience au changement climatique. Agence d'exécution principale du projet, l'OSS travaillera en étroite collaboration avec les agences nationales des 4 pays ainsi que les Organisations de bassin transfrontalières telles que l'OMVG et l'OMVS.

Dans le cadre du projet, une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du SMAS qui va identifier les principaux défis et opportunités liés à la gestion de l'aquifère. Le développement de l'ADT constituera une base technique pour l'élaboration du Programme d'Action Stratégique (PAS) du SMAS.

¹ Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad & Tunisie

² Système Aquifère Sénégal-Mauritanien : Acronyme réservé au projet financé par le GEF

³ Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG)

⁴ Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)



2- L'APPROCHE ADT/PAS DU FEM

Les composantes du PAS, tout comme celles de l'ADT, doivent être hautement collaboratives et impliquer pleinement les principales parties prenantes concernées par le système aquifère, qui doivent avoir une bonne connaissance du processus de développement de l'ADT/PAS suivant l'approche du FEM.

Des directives fondées sur les leçons tirées de plusieurs projets (les meilleures pratiques) financés par le FEM pour les Eaux Internationales (FEM IW), ont permis de produire des documents (Manuels) d'aide au développement de l'ADT/PAS des nouveaux projets, et d'améliorer le contenu des modules de formation en ADT/PAS.

Les principaux manuels de formation du FEM sont :

- Cours de formation sur l'approche ADT/PAS dans le cadre du Programme Eaux Internationales du FEM - Manuel du stagiaire (2005) :
 - Module 1 : Vue d'ensemble du processus ADT /PAS ;
 - Module 2 : Phase de développement du projet et planification de l'ADT/PAS ;
 - Module 3 : Enquête conjointe 1 - Identification et priorisation des problèmes et analyse des impacts ;
 - Module 4 : Enquête conjointe 2 - Analyse de la chaîne causale, Analyse de la gouvernance, Intégration et soumission de l'ADT ;
 - Module 5 : Formulation du PAS ;
 - Module 6 : Analyse de la gouvernance et implication des parties prenantes.
- Manuel du FEM sur l'analyse diagnostique transfrontalière et le programme d'action stratégique (2013)
 - Introduction au processus d'ADT/PAS (Volume 1) ;
 - Guide « Comment faire ? » pour l'ADT/PAS (Volume 2) ;
 - Planification du processus ADT/PAS (Volume 3).
 - Objectifs

3- OBJET

L'objet de la consultation est de développer des modules de formation sur l'ADT/PAS des eaux internationales selon l'approche du FEM, ainsi que tous les supports de formation (diapositives PowerPoint, manuels, support d'activités en groupes, feuilles de travail, etc.), en tenant compte des meilleures pratiques tirées des projets financés par le FEM ayant bénéficié de la démarche ADT/PAS pour les Eaux souterraines transfrontalières.

Plus spécifiquement, la consultation devra permettre de :

- Elaborer les Termes de Référence et le chronogramme de la formation ;
- Développer des modules de formation sur l'ADT/PAS sur les Eaux souterraines transfrontalières selon l'approche de FEM ;
- Concevoir un lot de supports de formation (diapositives, manuels, directives de travaux de groupes, etc.) ;
- Renforcer les capacités des acteurs techniques impliqués dans la gestion des ressources en eau du SMAS sur le développement de l'ADT/PAS ;
- Revoir les Termes de Référence des Comités nationaux interministériels ;
- Ajuster la planification des activités de l'ADT/PAS définies dans le document du projet.



4- RESPONSABILITES ET TACHES DU CONSULTANT

Sous la supervision de l'OSS, le consultant devra préparer et animer la session de formation. Plus spécifiquement, il sera responsable des tâches ci-après :

4.1. Développement des modules de formation en ADT/PAS

Le consultant adaptera son programme et le contenu des modules de formation ADT/PAS des eaux internationales répondant aux besoins du projet SMAS. La formation ciblera les points focaux nationaux du projet qui auront la charge de coordonner, entre autres, les activités liées à l'ADT/PAS dans leurs pays respectifs.

- **Objectifs de la formation**

La formation a pour objectif de renforcer les capacités des points focaux nationaux en particulier, des cadres des institutions nationales et de l'OSS en général, qui participent à l'exécution du projet SMAS pour une mise en œuvre efficace de la stratégie et des procédures définies dans la démarche ADT/PAS du FEM pour les Eaux souterraines transfrontalières. En somme, la formation contribuera à l'élaboration de l'ADT/PAS du SMAS, en dotant les participants des compétences, informations et approches nécessaires.

- **Supports de formation**

Chaque module sera assuré par un formateur à l'aide d'une présentation PowerPoint. La participation active et les travaux de groupes sont encouragés tout au long de la session de formation, afin de bien outiller les équipes nationales et les aider à jouer pleinement leurs rôles dans la validation de l'ADT et le développement du PAS.

Chaque participant recevra une version électronique de toute la formation (présentations PowerPoint, manuels de formation, matériel d'appui et études de cas).

- **Durée de la formation**

La formation se déroulera sur **cinq (05) jours** et comprendra des cours théoriques et des travaux de groupes sur le cas pratique des eaux du SMAS.

4.2. Revue de la planification de l'ADT/PAS appliquée au SMAS

La formation sera une excellente occasion pour ajuster la planification des activités de l'ADT/PAS définies dans le document du projet. Elle permettra également de préciser les rôles et les responsabilités des points focaux, les comités nationaux interministériels, les Groupes de travail (Task Force), pour le développement des Plans d'Action Nationaux et Régionaux de gestion intégrée/conjointe des eaux souterraines, ainsi que les Groupes de travail pour le développement du Plan d'Action Stratégique du SMAS. Le plan de travail pour le développement de l'ADT/PAS élaboré selon un diagramme de GANTT assorti d'un calendrier, sera revu et ajusté, si nécessaire.

5- RESULTATS ATTENDUS

- Les Termes de Référence et le chronogramme de la formation seront élaborés ;
- Des modules de formation sur l'ADT/PAS sur les eaux souterraines transfrontalières selon l'approche du FEM seront développés ;
- Des supports de formation (diapositives, manuels, directives de travaux de groupes, etc.) seront conçus ;
- Les capacités des points focaux nationaux du projet SMAS et des cadres de l'OSS sur le développement de l'ADT/PAS seront renforcées ;
- Le plan de travail / planification (Diagramme de GANTT) pour la mise en œuvre du processus ADT/PAS pendant la durée du projet sera revu.

NB : Tous les documents, supports, livrables, etc. doivent être disponibles en français ou en anglais.



6- PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Formation / Education

Le/la candidat(e) à retenir devra être titulaire d'au moins d'un Diplôme universitaire (Master, Ingénieur ou Doctorat) en sciences de l'eau (souterraine), de l'environnement ou dans d'autres domaines connexes jugés pertinents...

Expérience et compétences requises

- Expérience dans la conception et/ou la mise en œuvre de processus ADT/PAS du FEM réussis dans un large éventail de contextes et missions concluantes de volume et de complexité similaires à la consultation ;
- Familiarité avec les méthodologies du FEM devant être utilisées dans de nombreuses analyses et les meilleures pratiques du FEM IW:Learn ;
- Expérience avérée dans la gestion des ressources naturelles, notamment des ressources en eau transfrontalières ;
- Expérience dans la formation sur des thématiques en lien avec la gestion des ressources en eau ;
- Bonne compréhension des principes et approches de la gestion intégrée des Systèmes aquifères et des bassins fluviaux, en particulier dans un contexte transfrontalier ;
- Compréhension des processus socio-économiques menant à la dégradation des eaux transfrontalières (quantité, qualité) ;
- Excellentes compétences en organisation et animation des sessions de formation sur le processus ADT/PAS ;
- Capacité à discuter, à négocier et à mener des consultations intergouvernementales ;
- Bonne connaissance des procédures et structures du FEM ;
- Compétences en communication très développées, y compris la préparation de rapports de haute qualité ;
- Excellente connaissance de l'anglais et du français (les pays sont en majorité francophones) ;
- Connaissances informatiques (MS Word, MS Excel, MS Power Point, etc.).

7- LIVRABLES ATTENDUS ET PAIEMENT

7.1. Livrables

- **Livrable 1** : Note de démarrage de la mission intégrant les Termes de Référence assortis d'un chronogramme détaillé de la mission ;
- **Livrable 2** : Modules et supports de formation ;
- **Livrable 3** : Rapport de la session de formation. Cela comprendra le déroulement des cours, l'identification des rôles et des responsabilités des représentants des pays (mise en place des Comités nationaux interministériels, Groupes de travail pour les PAN et le développement du PAS), dans la mise en œuvre des activités du projet, les principales conclusions, les questions et les recommandations formulées par les participants.

Ce rapport présentera la revue/l'ajustement du plan de travail de l'ADT/PAS (calendrier et Diagramme de GANTT) sur la mise en œuvre du processus ADT/PAS.



7.2. Paiement

L'effort global nécessaire pour la conduite de la présente prestation est estimé à 07 Homme/jour, répartis entre la préparation et la conduite de la session de formation.

Le paiement de la prestation sera effectué par l'OSS sur le compte spécifié par le consultant à la validation par l'OSS du travail demandé.

Le paiement de la prestation sera effectué en deux tranches conformément au tableau ci-après.

Tableau 1. Modalités de paiement de la prestation

Livrables	Délai de réalisation	Paiement
Livrable 1 - Note de démarrage	03 jours après la réunion de démarrage	20% du montant après approbation de la note de démarrage
Livrable 2 - Modules et supports de formation Livrable 3 - Rapport de la formation tel que décrit au point 7.1	Durant la formation (Livrable 2) et 15 jours après la session de formation (Livrable 3)	80% du montant total après soumission de la version finale des livrables 2 et 3

NB : les délais qui seront réservés à la validation des livrables ne seront pas comptabilisés

8- PRESENTATION DU DOSSIER

La sélection des offres comprendra deux étapes : Une première étape relative à l'évaluation des offres techniques suivie d'une seconde étape relative à l'évaluation des offres financières.

Offre technique

- Une proposition technique de 5 pages maximum justifiant leur qualification à délivrer, de façon satisfaisante et dans les délais, les services de haute qualité au terme de la consultation demandée, la proposition d'une méthodologie succincte expliquant l'approche, la façon dont la consultation sera réalisée ainsi qu'un plan de travail comprenant les différents livrables ;
- Un Curriculum Vitae établissant le niveau de formation exigé ainsi qu'une expérience de l'expert dans les domaines de la consultation ou des domaines similaires (selon le modèle standard de CV de l'OSS téléchargeable au lien suivant : [\[Modèle CV OSS\]](#)) ;
- Un tableau détaillant les références pertinentes relatives à la mission de l'expert proposé ;
- Autres références jugées utiles ;
- Modèle de déclaration sur l'honneur dûment rempli (Annexe 3).

Offre financière

L'offre financière comprendra les pièces suivantes :

- Une fiche de soumission de l'offre financière conformément au formulaire en **annexe 1** ;
- La ventilation du prix forfaitaire conformément au formulaire en **annexe 2** (exprimé en USD), indiquant tous les coûts de la mission, ventilés en frais remboursables et divers.



9- EVALUATION

La sélection des offres comprendra deux étapes : Une première étape relative à l'évaluation des offres techniques suivie d'une seconde étape relative à l'évaluation des offres financières.

Offres techniques

L'évaluation et la comparaison des offres techniques se feront séparément et indépendamment de toute considération financière. Elles seront notées sur **100 points sur la base des critères mentionnés dans le tableau ci- dessous**.

Pour être éligible, l'offre technique du candidat doit obtenir **la note minimum de 70 sur 100**.

Offres financières

L'évaluation financière ne concernera que les offres des soumissionnaires pré-qualifiés après l'évaluation technique.

Les notes des offres financières (Nf) seront calculées comme suit :

$Nf = 100 \times Fm/F$, avec :

- Nf : Note financière du soumissionnaire
- Fm : Proposition financière la plus basse des offres techniques retenues
- F : Proposition financière du soumissionnaire

Evaluation finale

Les offres seront classées en fonction de leur note globale (NG) selon la formule suivante :

$NG = [Nt \times (70\%)] + [Nf \times (30\%)]$

- NG : Note globale
- Nt : Note technique
- Nf : Note financière

Le choix sera porté sur l'offre ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée.

Tableau : Barème de notation de l'offre technique

Éléments	Points
Diplôme : Minimum Bac+5 en gestion des ressources naturelles, en particulier les eaux souterraines	15
Restitution analytique et reformulée d'une bonne compréhension de la mission, des responsabilités du consultant et des objectifs de la mission	15
Méthodologie de travail, incluant une table de matières cohérente et pertinente dans la réalisation de l'objectif global et des objectifs spécifiques et le contexte du projet et Plan de travail adapté au délai de la mission	10
Expérience dans la conception et/ou la mise en œuvre du processus ADT/PAS du FEM	30
Références similaires (avoir au minimum 3 références de missions dans la mise en œuvre du processus ADT/PAS du FEM) ;	15
Expérience dans la formation sur des thématiques en lien avec la gestion des ressources en eau	15
Total	100

10- MODALITES ET DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les offres doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : procurement@oss.org.tn en mentionnant la référence : **Développement et animation de la formation sur l'ADT/PAS pour les eaux souterraines transfrontalières [AC/OSS/SMAS_Formation-ADT/PAS-SMAS/13.01.25-1]** » dans l'objet du mail.

La date limite de la réception des offres est fixée au **17 janvier 2025 à 23h59 (Heure de Tunis) et 22h59 (GMT)**.



ANNEXES

ANNEXE 1 - FICHE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIERE

Offre adressée à (entité de passation de marché et d'élimination) :	
Date de l'offre financière :	
Numéro de référence du marché :	
Objet du marché :	

Le prix total de notre offre est : _____

Nous confirmons que les tarifs indiqués dans notre offre financière sont fixes et fermes pour la période de validité et ne feront l'objet d'aucune révision ou variation.

Offre financière autorisée par :

Signature : _____ **Nom** _____

Position : _____ **Date :** _____

Autorisé pour et au nom de :

Le Consultant : _____

Signature et cachet du représentant légal du Consultant

ANNEXE 3 - MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Objet de l'appel d'offres :

Je, soussigné (nom et prénom) :

Nationalité :

Agissant en qualité de :

Raison sociale :

Adresse :

Inscrit au registre du commerce sous le n°leà.....

Matricule fiscal :

• **Déclare sur l'honneur :**

1. N'avoir jamais été en liquidation judiciaire et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit,
2. M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de malversation, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché,
3. M'engager dans le cas où mon offre est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître.

- **Certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration et dans les pièces fournies dans mon offre.

- **Certifie** que je n'ai aucun lien de parenté avec aucune personne recevant une rémunération quelconque de l'OSS.

- **Reconnais** avoir pris connaissance que toute imprécision ou erreur et tout manquement pouvant être relevée dans le contenu de mon offre ainsi que le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de ma candidature.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du représentant légal du Consultant

